

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 6 novembre 2012 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Sylvie LeBrun, Jacques Vachon et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2012-142

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2012

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2012 et l'adopte en y faisant les corrections demandées aux points 2.a. et 2.b.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

a) LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 NOVEMBRE 2012

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 6 novembre 2012;

Ré : 2012-144

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèques portant les numéros 3782 à 3795 totalisant la somme de 8609.42 \$.

Salaires brut versés durant le mois d' OCTOBRE 2012 : 6 722.84\$
Dédutions à la source provinciale OCTOBRE 2012 : 1662.61 \$
Dédutions à la source fédérale OCTOBRE 2012 : 621.30 \$
Prélèvements manuels : 8 415.85 \$
Prélèvement automatiques : 553.37 \$
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LÉGISLATION

- **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS**

ATTENDU QUE notre société doit favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE nous devons tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures et offrir un accès équitable aux femmes et aux hommes;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'expertise de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent comme instance-conseil sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ré : 2012-145

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun, conseillère, et résolu à l'unanimité par les conseillers municipaux de la municipalité de Grand-Métis d'adopter la politique d'égalité de la CRÉBSL qui vise l'égale participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement du Bas-Saint-Laurent.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (2012-2015)**

Ré : 2012-146

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'adopter le plan d'action de la politique d'égalité de Grand-Métis pour la période 2012-2015.
ADOPTÉE

- **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES 2013**

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Ré : 2012-147

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond L'Arrivée et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30:

• 08 janvier	• 05 février
• 05 mars	• 09 avril
• 07 mai	• 04 juin
• 09 juillet	• 06 août
• 10 septembre	• 01 octobre
• 05 novembre	• 03 décembre

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 70, chemin Kempt à Grand-Métis. Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-0166 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU BUDGET 2013

Madame la conseillère Sylvie LeBrun annonce qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente de ce conseil le règlement 2012-0166 décrétant l'adoption du budget 2013.

- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'indexer à la hausse la rémunération du maire et celle des conseillers pour l'exercice financier 2013. Le secrétaire-trésorier de la Municipalité assumera la responsabilité de l'application de l'indexation de la rémunération et, conséquemment, celle de l'allocation de dépenses annuelles en tenant compte des dispositions de la loi ainsi que des avis que publie le ministre des Affaires municipales du Québec, dans la Gazette officielle du Québec, destinés à permettre le calcul de la rémunération annuelle du maire et celle des conseillers, soit la rémunération minimale indiquée dans égard à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- TRANSFERT DE FONDS - RÉSERVE FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu que la municipalité de Grand-Métis approuve le dépôt de 5 000.00\$ effectué dans le compte réserve fonds de roulement tel que prévu au budget 2011, résolution 2011-146.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2012

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 octobre 2012, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

Ré : 2012-148

Ré : 2012-149

EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Ré : 2012-150

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Grand-Métis engage monsieur Marc-André Migneault pour le déneigement des accès au garage et à la salle municipale (escalier et rampe pour handicapé) et de l'inspection sommaire du territoire de la municipalité à partir du 12 novembre 2012.

Monsieur Migneault recevra 75\$/sem. pour ses tâches représentant environ 5 heures de travail par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 37 205 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par Rodrigue Roy et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

- PERMIS DE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Attendu que Mme Claudette Beaudoin et M. Serge Fournier ont fait une demande de permis concernant la prolongation du balcon de leur chalet sur la façade ouest, ;

Attendu que selon le nouveau règlement de zonage, les constructions accessoires doivent être à 10 mètres de la ligne des hautes eaux ;

Ré : 2012-151

Attendu que la face nord du chalet est à 10 mètres de la ligne des hautes eaux ;

Attendu que le règlement permet la construction d'un balcon du côté Ouest du chalet sur une longueur de 30 pieds ;

Attendu que la partie dérogatoire du balcon d'une dimension de 8 pieds par 8 pieds qui relierait le balcon existant et le nouveau balcon n'est pas conforme à la réglementation existante, étant à moins de 10 mètres ;

Attendu que les travaux à effectuer ont un impact limité sur l'environnement et n'entrave pas les droits de construction voisines ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Grand-Métis autorise la directrice générale à émettre le permis demandé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ré : 2012-152

CORRESPONDANCE

- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012 DE LA FQM ET ENVOIE DU RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM AUX MRC

Dépôt par la directrice générale du rapport d'activité 2011-2012 de la Fédération Québécoise des municipalités du Québec. La FQM nous avise aussi que l'envoi du renouvellement de l'adhésion a été envoyé à la MRC de La Mitis.

- ACDA (ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉPANNEURS INDÉPENDANTS)

Réception d'une lettre de remerciement de l'Association canadiennes des dépanneurs en alimentation pour l'appui de la municipalité par résolution en faveur du premier consensus québécois et canadien de lutte à la contrebande de tabac qui privilégie la mise sur pied d'une commission mixte réunissant les gouvernements du Québec, de l'Ontario, du fédéral, des États-Unis et des Premières Nations.

- CAUREQ – REDISTRIBUTION DES EXCÉDENTS – ANNÉE FINANCIÈRE 2011-2012

Le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec nous confirme une redistribution des excédents, pour l'année financière 2011-2012, de l'ordre de 510.98 \$.

- ÉCLAIRAGE DE RUE

Réception d'une lettre d'un citoyen de Grand-Métis demandant l'ajout de lumière de rue dans le chemin de la Pointe-Leggatt.

VARIA (OUVERT)

a) NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (06 NOVEMBRE 2012 AU 5 FÉVRIER 2013)

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer Mme la conseillère Sylvie LeBrun, mairesse suppléante pour la période du 6 novembre au 5 février 2013.

ADOPTÉE

Ré : 2012-153

b) ADMQ – FORMATION «CONTRER LA VIOLENCE EN MILIEU MUNICIPAL (TOLÉRANCE 0)

Ré : 2012-154

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy, et résolu unanimement d'entériner l'inscription de madame Chantal Tremblay à la formation «Contrer et gérer la violence en milieu municipal (Tolérance 0 violence)» qui a eu lieu à Matane, le 17 octobre 2012. Les frais d'inscription sont de 260,00 \$ plus taxes. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés à la participante conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL – CONTRAT

Ré : 2012-155

Il est proposé par Monsieur Réjean Gendron, et résolu à l'unanimité des conseillers/ère de la municipalité de Grand-Métis d'indexer le montant déboursé à monsieur Georges Craig pour l'entretien intérieur du bureau municipal et de la salle municipale au montant forfaitaire de 150\$/mois à côté du 1 janvier 2013.

ADOPTÉE

d) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU BSL

Attendu que la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine est à leur 16^e campagne de financement liée à la présentation du Télé-Radiothon annuel de la Ressource;

Attendu que la Ressource vient en aide à plus de 1000 personnes qui vivent avec un handicap;

Ré : 2012-156

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis fasse un don de 25.00 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées du BSL.

ADOPTÉE

e) ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité que la directrice fasse l'achat d'un aspirateur d'une valeur d'environ 150.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a pas de période de question faute d'assemblée

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2012-157

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 04 décembre 2012